

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 35

présenté par
M. Cordier et M. Cinieri

ARTICLE PREMIER

À la première phrase, substituer aux mots :

« au moins 1 % de »,

les mots :

« un tiers concernant les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réduire l'écart entre la France et les autres pays de l'UE en matière d'effort global en matière de R&D et d'innovation, en particulier sur les technologies d'avant-garde.